

IV – Le rôle mondial de la France et de l'Union européenne

(Environ 20% du temps de la géographie)

Thème 2 – Réalités et limites de la puissance européenne

Thème 2 – Réalités et limites de la puissance européenne	
<p>CONNAISSANCES</p> <p>L'Union européenne, pôle mondial : Le rayonnement de l'Union européenne s'exerce sur son voisinage : échanges, coopérations, demandes d'adhésion.</p> <p>À l'échelle du monde, l'Union européenne apparaît comme un pôle économique et commercial majeur, appuyé sur la puissance financière de l'euro, mais dont le rôle diplomatique et militaire reste limité.</p>	<p>DÉMARCHES</p> <p>Étude de cas au choix : une candidature d'adhésion.</p> <p>La puissance de L'Union européenne est replacée dans le contexte des pôles majeurs de l'organisation de l'espace mondial.</p>
<p>CAPACITÉS</p> <p>Localiser et situer l'Union européenne sur un planisphère des grands pôles de puissance mondiaux Identifier des attributs de la puissance de l'Europe et des limites à cette puissance (BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008)</p>	

« Réalités et limites de la puissance européenne » est l'un des deux thèmes à traiter dans le cadre de la quatrième partie du programme intitulée « Le rôle mondial de la France et de l'Union européenne ». Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **3 à 4 heures** (évaluation comprise).

Problématiques

À l'échelon européen, il s'agit de montrer que l'Union européenne, dans sa globalité, est une puissance qui rayonne sur son voisinage. Zone de stabilité politique et pôle de richesse, celle-ci est porteuse de valeurs en matière de droits de l'Homme ou d'environnement et a une forte capacité d'influence. Ainsi, elle n'a cessé de s'étendre sur le continent européen depuis sa fondation en 1957, mais surtout depuis la disparition du bloc communiste entre 1989 et 1991. Échanges commerciaux, financiers, flux migratoires témoignent de cette influence qui s'incarne précisément dans les candidatures d'adhésion dont l'Union européenne fait l'objet, depuis l'Islande jusqu'à la Turquie en passant par les pays balkaniques issus de l'éclatement de la Yougoslavie. Cependant, pour prétendre adhérer à cette organisation, les pays candidats doivent répondre à un certain nombre de critères politiques et économiques définis par le Conseil de Copenhague de 1993, mais aussi intégrer dans leur droit national les acquis de la législation communautaire.

À l'échelon mondial, il s'agit de montrer que l'Union européenne est une des puissances majeures de la Triade, même si cette puissance est limitée. Pôle économique, elle structure l'espace mondial. Si les échanges commerciaux se font surtout à l'intérieur même de l'Union européenne, il n'en reste pas moins qu'elle est la première puissance économique mondiale, un espace majeur de production, tant agricole qu'industriel, et le premier pôle d'émission et d'accueil des investissements directs étrangers. À cette échelle cependant, la puissance de l'Union européenne est limitée. Malgré la mise en place de politiques intégratrices les plus avancées parmi tous les ensembles régionaux, l'Union européenne reste une association d'États indépendants. De

fait, elle n'a qu'une puissance politique, diplomatique et militaire, modeste du fait de son manque de visibilité institutionnelle sur la scène mondiale, malgré la création du poste de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité par le traité de Lisbonne. Chaque pays membre reste, en effet, maître de sa diplomatie. L'actuelle crise de l'euro, la monnaie unique européenne mise en circulation le 1^{er} janvier 2012, devenue depuis devise internationale, montre, en effet, la difficulté interne de la construction européenne, la capacité limitée de la zone euro à résister aux soubresauts des marchés financiers et à faire face de manière coordonnée aux situations de crise, et la contestation de la puissance européenne dans un monde multipolaire.

Pour ce thème, deux questions peuvent guider la mise en œuvre :

- Pourquoi peut-on affirmer que l'Union européenne est l'un des trois pôles mondiaux majeurs ?
- Quelles sont les limites de sa puissance ?

Comment choisir l'étude de cas ?

Le programme invite à entrer dans le thème par une étude de cas portant sur une candidature d'adhésion. Cette candidature doit être spatialisée et c'est bien la candidature d'un pays qui doit être étudiée. **Les États officiellement ou potentiellement candidats peuvent être retenus** pour montrer l'influence de l'Union européenne sur son voisinage.

Cinq pays ont obtenu à ce jour le statut de candidat officiel : la Croatie, l'Islande, la Macédoine, le Monténégro et la Turquie. **D'autres États ne sont encore que candidats potentiels :** l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, qu'il convient sans doute d'écarter en raison des incertitudes qui pèsent encore sur le statut international de ce territoire, et la Serbie. Certains États peuvent être choisis pour leur proximité géographique, économique ou sociale avec l'Union. La Croatie, pour laquelle les négociations sont achevées depuis le 30 juin 2011, devrait devenir le 28^{ème} État membre de l'Union dès le 1^{er} juillet 2013. Ce cas montre le cheminement qui conduit un État balkanique, influencé par l'exemple régional de la Slovénie, de la candidature, déposée en 2004, à l'adhésion, en quelques années. L'Islande a demandé son adhésion en 2008. Cette étude met en évidence la démarche d'un État du nord du continent, déjà bien intégré à l'Union, frappé par la crise mondiale des *subprimes*, et qui envisage une adhésion pour des raisons économiques et monétaires. L'Union européenne est alors perçue comme un pôle de stabilité et de croissance. La candidature de la Turquie montre quant à elle la volonté d'adhésion d'un État aux institutions proches de celles des pays de l'Union, ayant adopté la laïcité, mais encore économiquement et socialement assez éloigné, malgré ses forts taux de croissance enregistrés ces dernières années. Par ailleurs, ce cas permet d'aborder à la fois les enjeux géostratégiques de l'adhésion d'un État qui engagerait davantage l'Union européenne au Proche-Orient, en lui donnant notamment des frontières communes avec l'Irak ou la Syrie, et la question des limites de l'Europe.

Études de cas possibles

La Turquie est un pays peuplé de 75 millions d'habitants, associé à la Communauté économique européenne depuis 1963 et dont la première demande d'adhésion remonte officiellement à 1987. Le statut de candidat ne lui est cependant reconnu qu'en 1999 et les négociations ne démarrent que six ans plus tard. Cette candidature est un sujet d'étude très riche car elle permet de mettre en évidence l'influence ancienne de la CEE puis de l'Union européenne sur un pays voisin dans les domaines économiques ou culturels. Mais ce cas illustre aussi les limites de cette influence : position fluctuante de l'opinion publique en raison notamment du manque d'unanimité des dirigeants européens envers la candidature de leur pays et des longueurs des négociations, volonté de puissance manifestée par la Turquie au Proche-Orient et en Asie centrale mais aussi difficultés pour le pays de répondre aux conditions politiques de cette adhésion.

La Serbie peut être un autre choix possible, représentatif de l'engouement pour l'Union européenne des pays issus de l'éclatement de la Yougoslavie et de la décision prise au sommet de Thessalonique le 21 juin 2003 d'affirmer la vocation de ces pays à rejoindre l'Union. Des liens étroits unissent économiquement la Serbie à l'Union européenne et les adhésions de la Slovénie en 2004 et de la Croatie en 2013 renforcent l'attrait exercé par une Union gage de paix et de sécurité. Les obstacles judiciaires de l'héritage des guerres qui ont ensanglanté la péninsule dans

les années 1990 devront toutefois être totalement levés avant que la Serbie puisse réellement intégrer l'Union.

Mise en perspective

Pour garantir au traitement de ce thème toute sa cohérence dans le temps imparti, une mise en perspective en deux temps doit être envisagée.

Tout d'abord, à l'échelon européen, le cas choisi doit être replacé dans le contexte du rayonnement de l'Union européenne sur son voisinage. Des cartes permettent d'aborder les étapes successives de l'élargissement, de localiser les candidats avérés ou potentiels à l'adhésion et d'envisager les degrés d'intégration à l'Union des pays européens. Les accords et politiques de coopération mis en place par l'UE sont étudiés pour montrer les rapports de l'Union avec son voisinage. Ce rayonnement de l'Union européenne et son influence sur les pays alentour sont un des éléments de sa puissance.

Dans un second temps, à l'échelon mondial, la mise en perspective montre que l'Union européenne est bien un des pôles structurant l'espace mondial. Un planisphère présente l'Union européenne comme un de ces pôles mondiaux aux côtés des Etats-Unis et du Japon. Première puissance économique mondiale, notamment commerciale et financière, l'Union européenne reste cependant une organisation interétatique qui, bien que la plus intégratrice au monde, peine à être un acteur politique crédible sur la scène internationale, malgré les progrès enregistrés depuis la création d'une Politique européenne de sécurité et de défense. Ainsi, les élèves identifient des attributs et des limites de la puissance de l'Union européenne.

À l'issue de l'étude de ce thème, les élèves sont capables de **localiser et situer les trois principaux pôles de puissance mondiaux.**

Pièges à éviter dans la mise en œuvre

- Avoir une approche institutionnelle ou historique de l'Union européenne. Ces aspects sont traités dans le troisième thème du troisième chapitre du programme d'histoire intitulé « La construction européenne jusqu'au début des années 2000 ».

- Caractériser de manière exhaustive la puissance européenne

Pour aller plus loin

- L. Carroué , D. Collet, C. Ruiz, *L'Europe*, Paris, Éditions Bréal, 2009.
- B. Éliassalde (sld), *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Nathan, deuxième édition, 2009.
- M. Foucher, *La bataille des cartes*, Paris, Bourrin Editeur, 2011
- « Europe, Europes », Michel Foucher (sld), *La Documentation photographique*, n°8074, mars-avril 2010, La Documentation française.
- Europa.eu : le site officiel de l'Union européenne.